

Les usagers concernés ?

Ce changement concerne les habitants qui utilisent des poubelles (individuelles ou collectives) et des sacs de tri.

Les habitants qui dépendent de conteneurs enterrés ne sont pas concernés, la fréquence de collecte de ces conteneurs ne change pas.

Quelle sera la nouvelle organisation ?

Semaine impaire : collecte des ordures ménagères

Seules les poubelles d'ordures ménagères (poubelles noires à couvercle noir) seront vidées

Semaine paire : collecte du tri

Seuls les sacs de tri et les poubelles à couvercle jaunes seront collectés

A partir du 30 juin 2025

Pourquoi modifier l'organisation des collectes

- a. Pour s'adapter à l'utilisation que les habitants font du service

94 % des foyers du territoire ne sortent leur poubelle que tous les 15 jours. Il n'est désormais plus pertinent de maintenir le niveau de service existant.

Les nombreuses actions mises en place par la Communauté de Communes et son délégataire (tri des biodéchets, extension des consignes de tri à tous les emballages, développement des filières dans les déchèteries) visent à réduire drastiquement les déchets à jeter dans la poubelle d'ordures ménagères

- b. Améliorer toujours et encore le tri

Certains habitants du territoire ne trient pas encore tous leurs déchets. L'analyse du contenu des poubelles d'ordures ménagères réalisée en 2024 démontre qu'il subsiste encore des biodéchets (29 %) et des emballages recyclables (22 %) dans les poubelles. Réduire la fréquence de collecte des ordures ménagères incitera à orienter ces déchets vers le tri.



INFOS ET RENSEIGNEMENTS :
www.jetrie-paysdesainteodile.fr

VEOLIA, délégataire de la Communauté de communes du Pays de Sainte Odile
36 rue du Maréchal Kœning, CS 50085, 67213 Obernai Cedex

0 800 97 41 67 (appel gratuit)
infodechets@ccpsa.com

c. Pour réduire les kilomètres parcourus par le camion

Réduire les émissions de gaz à effet de serre est une nécessité, tous les secteurs doivent fournir des efforts. La modification de la fréquence de collecte contribue à cet enjeu, la nouvelle organisation des collectes permettra de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 72 %. En 2024, le camion a émis 111 t équivalent CO₂, c'est autant qu'une voiture parcourant 700000km

d. Vers une nouvelle grille tarifaire

Les économies réalisées sur les kilomètres et sur l'ensemble des charges de collecte sont estimées à 125 000 €/an. Une nouvelle grille tarifaire de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères est en cours d'élaboration. Elle sera applicable au 1^{er} janvier 2026.

Comment limiter les nuisances d'une poubelle qui ne sera vidée que tous les 15 jours

Quelques petits conseils pour réduire les éventuelles nuisances :

- Triez vos biodéchets, apporter autant de fois que nécessaire vos biodéchets dans les bornes d'apport ou dans votre composteur
- Triez tous les emballages
- Conditionnez vos déchets dans des sacs fermés
- Nettoyez votre poubelle régulièrement avec de l'eau chaude et éventuellement du vinaigre

Comment savoir quand sortir quoi ?

- La distribution en toutes boîtes aux lettres d'un calendrier de collecte précisant pour chaque semaine le type de déchets à sortir (ordures ménagères ou tri). Ce calendrier sera accompagné d'un guide complet sur le service « déchets »,
- La mise en ligne d'une application dédiée à la gestion des déchets du territoire. Cette application pourra notifier à chaque foyer le type de déchets à présenter chaque semaine ainsi que d'autres actualités du service.



Je suis un professionnel, un passage tous les 15 jours ne me suffit pas !

Pour les professionnels, il est toujours possible d'augmenter le nombre de poubelles mises à disposition. En améliorant le tri dans votre entreprise, il est également possible de réduire la quantité de déchets jetée dans la poubelle d'ordures ménagères.

Si votre volume de tri est trop important, il est également possible de mettre en place une voire plusieurs poubelles de tri (couvercle jaune) sans surcoût.

Comment feront les gens qui ont des soucis médicaux ?

Les personnes pouvant justifier que leur état de santé induit une production de déchets supérieure à la normale bénéficieront du maintien d'une collecte par semaine. Ces usagers doivent se manifester auprès des services de la Communauté de Communes.

La facture sera donc divisée par 2 ?

La collecte des déchets en porte-à-porte ne représente que 20 % de l'ensemble des charges du service de collecte et de traitement des déchets. Les économies réalisées seront répercutées dans une nouvelle grille tarifaire de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères, en cours d'élaboration. Elle sera applicable au 1er janvier 2026 et adaptée aux besoins des usagers.